

ANNEE 2016

DELIBERATION N°6

**20 16 0 0 6 0**

SEANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2016

Date de convocation :  
23 septembre 2016

Date d'affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

Vote : 18

Pour : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille seize, le 28 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 septembre 2016, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

M. Paul BAUDRY, Maire, et Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mme GALLOT, M. DAVRIL, M. YAOUANC, M. LAHORGUE,  
Mme BONZON, M. BIGÉ, Mme GAY, M. KLISZ, M. BIGOTEAU,  
Mme RECARTE, Mme DELETTRE, Mme DALLET, M.  
ETCHEGARAY, M. SORHAITS, Mme VIGIER, M. GOÑY, Mme  
UHALDEBORDE

Absent(s) excusé(s) :

Mme ETCHEVERRY

Secrétaire de séance : M. DAVRIL

**Objet : Remplacement de Mme Maïté DAVID, conseillère municipale démissionnaire, au sein de la commission sociale.**

**Le Maire** rappelle à l'Assemblée, qu'à la date du 16 février 2016, Madame Maïté DAVID, conseillère municipale de la commune, a présenté sa démission,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°20140015 du 28 mars 2014, portant création des commissions municipales,

**Vu** la démission de Mme Maïté DAVID au sein du Conseil Municipal,

**Considérant** que, conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller

Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

**Considérant** que le premier candidat concerné ne souhaitait pas être installé dans les fonctions de Conseiller Municipal et que Mme Annie UHALDEBORDE arrivait en suivant sur la liste,

**Vu** l'installation de Mme Annie UHALDEBORDE en tant que Conseillère Municipale, .

**Considérant** qu'il est nécessaire, suite à la démission de Mme Maïté DAVID, de procéder à son remplacement au sein de la Commission Sociale,

**Vu** la candidature de Mme Annie UHALDEBORDE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de procéder au remplacement de Mme Maïté DAVID, en sa qualité de membre de la Commission Sociale par Mme Annie UHALDEBORDE,

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**

Transmis à Mme la  
Sous-Préfète de Bayonne.  
Publié et rendu exécutoire le :

